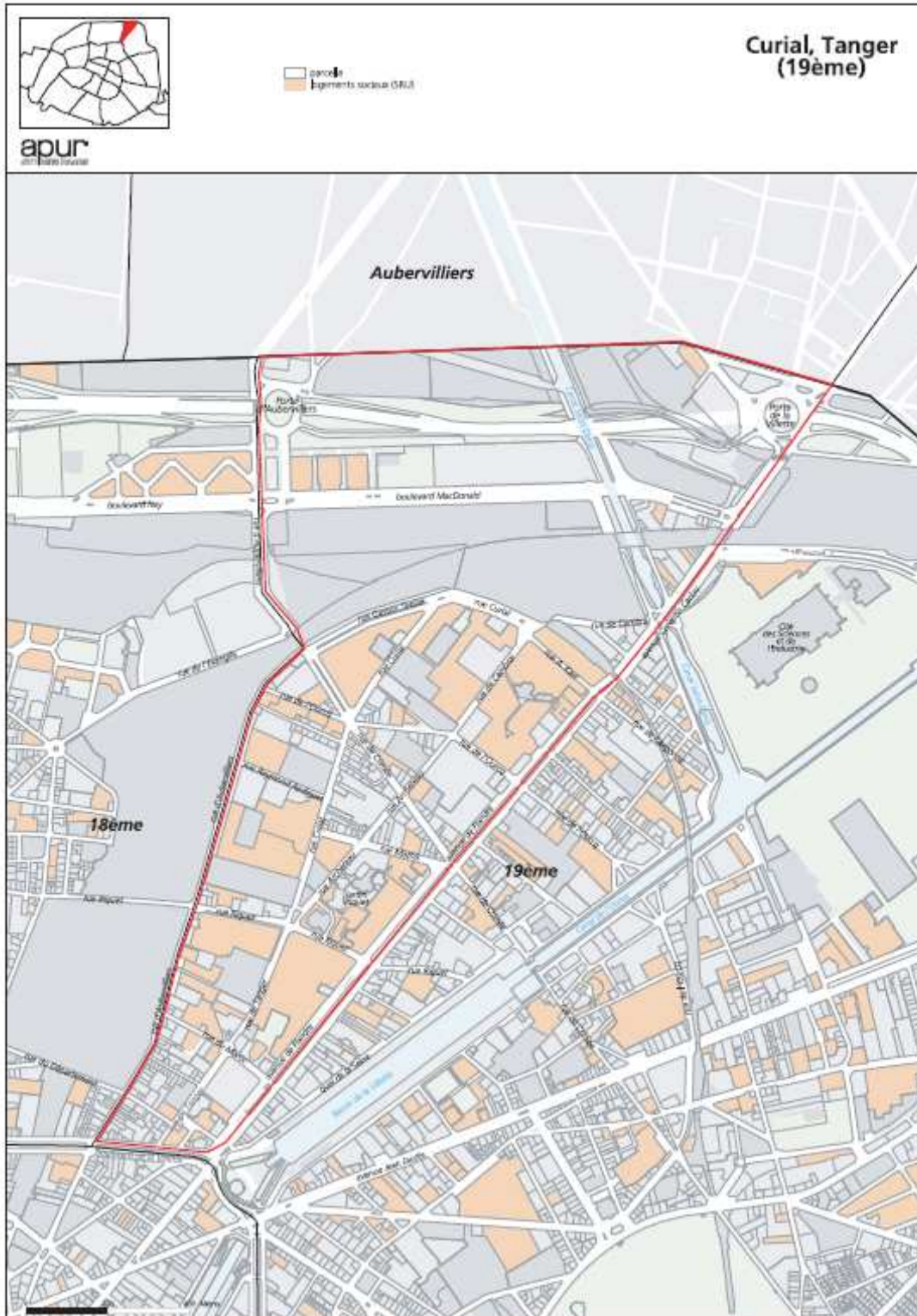


# 19<sup>ème</sup> arrondissement quartier Flandre

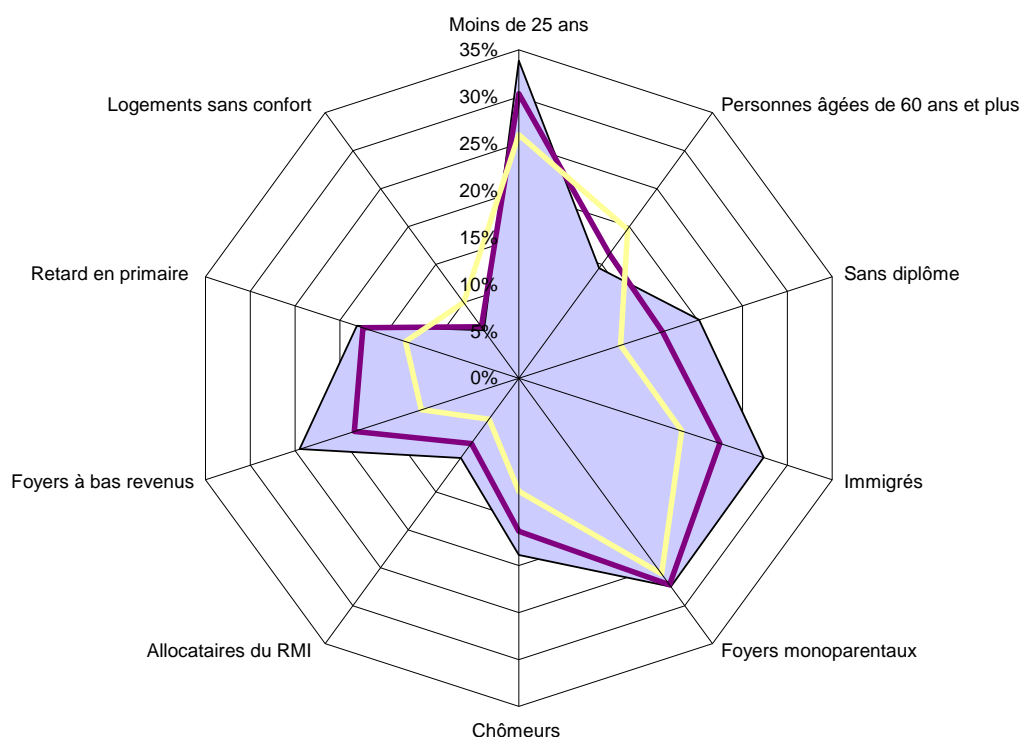


## Présentation

- 40 900 habitants
- 118 hectares
- 55 % de logements SRU
- Périmètre modifié

Le quartier « Flandre », localisé au nord-ouest du 19<sup>e</sup> arrondissement, est délimité par le boulevard de la Villette, la rue d'Aubervilliers et l'avenue de Flandre. La partie centrale qui englobe la cité Curial-Cambrai-Riquet était inscrite au contrat de ville 2000-2006. La partie nord appartient au Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) du secteur Paris Nord-est. Au sud, le quartier « Bellot-Maroc » a été ajouté dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009.

Le quartier Flandre concentre une part importante de logements sociaux (55 % de logements sociaux SRU au lieu de 14 % en moyenne parisienne). Le poids des jeunes dans la population est élevé : plus du tiers des habitants ont moins de 25 ans (34 % au lieu de 26 % à Paris). Le quartier accueille une population immigrée nombreuse (27 % de la population contre 18 % à Paris) et concentre d'importantes difficultés sociales. 11 % des ménages bénéficient du Revenu minimum d'insertion, soit deux fois plus qu'au niveau parisien (5 %). Les personnes vivant sous le seuil des bas revenus sont également nombreuses : elles forment 26% de la population au lieu de 11 % à Paris.



## CARACTERISTIQUES

### PRINCIPALES :

- Moins de 25 ans ++
- Population immigrée +
- Pauvreté, chômage

## Une forte proportion de jeunes et de familles

La pyramide des âges est marquée par le poids des jeunes de moins de 25 ans. Ils forment 34 % de la population totale, soit l'un des taux les plus forts des quartiers prioritaires (28 % à Paris). Inversement, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est faible : 15 % de la population au lieu de 20 % à Paris. La part des jeunes adultes, de 20 à 34 ans est également moins élevée qu'au niveau parisien (22 % au lieu de 28 % à Paris).

Le poids des jeunes dans la population est à relier à la très forte présence de familles. Elles forment 37 % des ménages dans le périmètre alors que leur part n'est que de 22 % à Paris. Une forte proportion de ces familles (29 %) ont trois enfants ou plus (17 % à Paris).

Le quartier accueille également une population immigrée nombreuse. Les immigrés forment 27 % de la population contre 18 % à Paris. Ils sont originaires pour la plupart d'entre eux du Maghreb. La population immigrée est particulièrement présente dans le secteur « Bellot-Maroc » où 36% des habitants sont nés à l'étranger.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 45 % de la population active contre 29 % à Paris en 1999. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont à l'inverse beaucoup moins présents : ils ne représentent que 13 % des actifs contre 33 % à Paris.

## D'importantes difficultés économiques et sociales

La part des foyers vivant sous le seuil de pauvreté est beaucoup plus élevée qu'à l'échelle parisienne. Ils représentent 26 % de la population en 2004 au lieu de 11 % à Paris. Les ménages pauvres sont particulièrement nombreux dans les îlots sud (entre la rue du Maroc et le boulevard de la Villette) où ils rassemblent plus du tiers de la population (34 %). Quant aux allocataires du RMI, ils forment 11 % des ménages contre 5 % des ménages à Paris. L'analyse des tendances indique un net accroissement de leur nombre entre 2001 et 2004 (+ 38 %). Cette hausse est supérieure à celle observée dans l'ensemble de Paris (+ 28 % de 2001 à 2004). Le taux de chômage s'élevait en 1999 à 19% de la population active (12 % à Paris).

Les enfants sont particulièrement concernés par le retard scolaire. 18 % des élèves sont en retard d'au moins un an en fin de primaire (2002) au lieu de 13 % à Paris. L'état de santé des enfants est un autre symptôme des difficultés locales : 44 % des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (contre 26 % à Paris).

Enfin, on dénombre 28 délits pour mille habitants à l'intérieur du périmètre de la ZUS (qui ne correspond pas au nouveau périmètre CUCS) contre 51 pour mille habitants dans l'ensemble des ZUS parisiennes (état 4001, 2004).

## De faibles densités d'activités et de commerces

Le quartier bénéficie d'une densité d'emplois relativement élevée : on dénombre 146 emplois à l'hectare contre 153 à Paris. Mais cette densité ne permet pas de répondre aux besoins de la population active du secteur. Le taux d'emploi n'est que de 0,9 emploi par actif résident au lieu d'1,4 à Paris.

Le tissu commercial est peu dense. Il est formé en 2005 de 360 établissements, ce qui correspond à un indice de 9 commerces pour 1000 habitants (30 pour mille à Paris). Les commerces sont en outre très inégalement répartis avec une forte concentration le long de l'avenue de Flandre. La partie nord du secteur est particulièrement déficitaire, malgré la présence d'un hypermarché à la Porte de la Villette, l'un des trois que compte la capitale. La part des locaux vacants en rez-de-chaussée s'élève à 13 % en 2005 (11 % à Paris).

## Des conditions d'habitation variables selon les secteurs

Le parc d'habitation s'est constitué à différentes époques: 25% des logements datent d'avant 1948, 62% ont été construits de 1949 à 1981 et 13% de 1982 à 1999. Ce parc concentre une forte part d'habitat social. En 2003, les logements sociaux SRU forment 55% des résidences principales.

La « cité Michelet », au nord-est du périmètre, constitue l'un des plus importants ensembles de logements sociaux de Paris (seize tours de dix-huit étages et une barre de huit étages). Isolée au nord et à l'ouest par le réseau SNCF, à l'est par de grands îlots fermés issus des emprises industrielles, la cité constitue un ensemble homogène, dense et enclavé. Elle souffre, comme d'autres cités, d'un manque de mixité fonctionnelle et sociale et d'absence de délimitation entre les espaces privés et publics.

La partie sud du périmètre, autour des rues du Département et d'Aubervilliers, est marquée quant à elle par un habitat ancien fortement dégradé. Globalement le secteur compte 30 immeubles en procédure d'insalubrité.

N.B. : En termes d'action, la cité Michelet et le secteur Paris Nord sont inscrits en GPRU. Les projets portent sur des travaux de résidentialisation et d'amélioration des logements, sur la restructuration des équipements publics, la dynamisation du linéaire commercial.

## Un déficit d'équipements de santé et d'espaces verts

La forte composante familiale du quartier explique la présence de nombreux équipements en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Le quartier compte au total une trentaine de crèches et d'écoles primaires, deux collèges, un lycée professionnel ainsi que des équipements sportifs et des structures destinées aux adolescents.

Plusieurs structures en faveur de l'emploi sont localisées dans le périmètre (une régie de quartier dans la cité Curial, une maison du Développement économique et de l'emploi rue du Maroc) ou à proximité (agences ANPE, Espace artisanat, espace public numérique).

L'offre culturelle comprend deux centres d'animation, trois ateliers ADAC, trois bibliothèques. Les équipements de santé sont peu nombreux (eu égard à la densité de peuplement) et les hôpitaux relativement éloignés.

Le périmètre souffre d'un déficit en espaces verts mais n'est pas très éloigné du Parc de la Villette.

Sur le plan des transports, la partie ouest du quartier est relativement mal desservie.

## Problématique et stratégie d'intervention globale

Le quartier est caractérisé par une unité géographique forte (délimité par des axes routiers (Boulevard de la Villette et avenue de Flandre) et ferroviaires (faisceau de la Gare de l'Est). Il est cependant aussi marqué par une grande hétérogénéité dans les formes urbaines et architecturales. Des cités héritées des années 50, 60 et 70 caractérisées par des barres et des tours, côtoient des quartiers comprenant des immeubles de type haussmannien alignés sur rue de six étages. Il se caractérise par un taux de chômage élevé, un échec scolaire important, un bas niveau de qualification, ainsi qu'une forte présence des populations issues de l'immigration.

Au cœur du quartier, la requalification urbaine de la cité Michelet, inscrite dans le GPRU, a pour objectif de remédier aux dysfonctionnements liés à l'organisation spatiale de l'environnement et à l'architecture peu adaptée. Elle porte sur la résidentialisation des immeubles de logements et sur la restructuration des équipements publics.

Dans son ensemble, ce quartier a connu des modifications importantes dans la période du contrat de ville 2000-2006. De nombreuses opérations urbaines ont été lancées sur les vastes domaines gérés par les bailleurs sociaux (opérations de requalifications,

résidentialisations...). De nouveaux équipements publics et associatifs ont vu le jour et amélioré l'offre de service à destination des habitants (MDEE, ECA, crèches, Régie de quartier...). Des projets d'aménagement d'envergure y ont également été réalisés ou sont en cours de réalisation (Jardins d'Eole, 104 rue d'Aubervilliers, aménagement de la rue d'Aubervilliers). L'arrêt des travaux sur le GPRU de la Cité Michelet a retardé un certain nombre de réalisations mais la reprise des chantiers en octobre 2006 permettra de poursuivre les résidentialisations et de rénover ou de créer des équipements.

De nombreuses actions ont été conduites au titre du contrat de ville 2000-2006. Elles se sont appuyées sur un réseau partenarial actif qui s'est construit progressivement.

Cependant, le territoire reste en fort décalage par rapport à la moyenne parisienne et nécessite la poursuite et l'amplification des actions engagées. Le public jeune semble nécessiter un effort particulier compte tenu de sa forte présence sur ce site (près de 30%) et des difficultés récurrentes qu'ils rencontrent sur des sujets prioritaires tels que la réussite scolaire, l'insertion professionnelle ou l'accès aux loisirs.

Il semble aujourd'hui primordial d'agir autour de deux axes :

- Consolider les nouvelles structures et le réseau d'acteur  
Une plus grande implication du droit commun sur ce quartier semble nécessaire afin de pérenniser les actions et dispositifs mis en œuvre au cours du précédent Contrat de Ville et qui ont fait preuve de leur efficacité. Leur appropriation par les habitants et leur adéquation avec les besoins du territoire devront en parallèle être réelles. C'est à cette condition que de nouvelles actions pourront être conduites pour répondre aux problématiques identifiées.
- Renforcer la présence de la politique de la ville sur l'ensemble du quartier politique de la ville  
Le quartier politique de la ville est étendu et sa population est portée à plus de 40.000 habitants en intégrant le quartier Stalingrad dans la géographie prioritaire. Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire et de mettre en œuvre des projets ciblés sur des secteurs, il paraît pertinent de territorialiser l'intervention de la politique de la ville, en définissant quatre sous-secteur d'intervention. Au-delà de la stratégie d'ensemble qui sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre il s'agira de s'assurer que chacun de ces territoires bénéficie des dispositifs mis en œuvre et de promouvoir au plus près l'animation locale et la gestion urbaine de proximité. Cette territorialisation s'appuiera sur une organisation interne à l'équipe de développement local, qui devra permettre une meilleure articulation entre les objectifs thématiques généraux et les spécificités de chaque sous-secteur.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique
- Lutte contre les discriminations à l'emploi à raison des origines en accompagnant la mise en œuvre d'un plan d'action territorial, associant acteurs de l'emploi et entreprises.
- Améliorer la complémentarité entre l'offre du PLIE 18<sup>e</sup>/19<sup>e</sup> et celle des autres acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle.
- Mieux coordonner l'offre linguistique sur l'arrondissement pour favoriser l'insertion professionnelle et/ou sociale des publics issus de l'immigration en poursuivant le travail de rapprochement entre l'offre et la demande locales de formation
- Développer l'approche de la « découverte » de nouveaux secteurs ou métiers, aussi bien pour le public que pour les professionnels de l'accompagnement à l'emploi.

- Mettre l'accent sur des projets spécifiques promouvant l'insertion socio-professionnelle des jeunes
- Clauses d'insertion : Permettre aux habitants du quartier de trouver du travail sur les chantiers en cours et en particulier ceux de la Résidence Edmond Michelet.

- Habitat, logement et cadre de vie

- Accompagner les projets de résidentialisation, réhabilitation par des actions concrètes en matière d'information et de concertation en direction des habitants et des acteurs locaux (associatifs notamment), en lien avec les bailleurs sociaux et les services de la Ville
- Développer les projets autour de la maîtrise des dépenses d'énergie dans une logique de développement durable et de lutte contre la précarité des
- Poursuivre et étendre la démarche de Gestion urbaine de proximité en multipliant les actions concrètes concourant directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants

- Education

- Mettre en oeuvre le dispositif de Réussite Educative dans le 19<sup>ème</sup>. L'expérimentation en cours dans une école du site devra être évaluée afin de permettre l'extension du dispositif sur d'autres groupes scolaires.
- Favoriser l'émergence d'actions regroupant les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans le champ de l'éducation et des loisirs (ex : groupe de travail sur l'accès aux séjours et aux loisirs »)
- Soutenir la fonction éducative de l'école auprès des jeunes notamment par la mise en oeuvre d'opération telles que « l'Ecole ouverte »

- Santé

- Favoriser la prise en charge des habitants rencontrant des problèmes de santé mentale, notamment en accompagnant l'implantation de l'association EPOC (l'Espace psychanalytique d'orientation et de consultations)
- Mettre en place une stratégie collective autour de la toxicomanie
- De façon plus générale, développer la réflexion collective avec les acteurs concernés et définir des pistes d'action autour de la question de la souffrance psychique des jeunes et de la question de la prise en compte de la souffrance psychique et sociale dans toute démarche d'insertion professionnelle. Cette démarche pouvant aboutir à la mise en place d'un atelier « Santé ville ».

- Prévention de la délinquance

- Favoriser la circulation de l'information entre les bailleurs, la police, la justice
- Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.
- Favoriser la circulation de l'information entre les bailleurs, la police, la justice. La mise en place de la cellule de veille sur Curial Cambrai, début 2007, devrait répondre à cet objectif.
- Analyser le phénomène des rivalités inter quartiers pour y apporter des solutions concrètes à court, moyen et long terme.
- Développer l'offre d'activités hors temps scolaire en faisant mieux connaître les dispositifs de droit commun (notamment ceux proposés par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la ville de Paris), et en accroissant l'offre d'activités sur site dans le cadre des VVV et de séjours pour les enfants et les adolescents.

- Développement du lien social et citoyenneté
  - Permettre de développer des projets locaux d'animation (fêtes de quartiers, petites animations ponctuelles...) en favorisant l'implication directe des habitants
  - Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de leur quartier en faisant intervenir notamment le Conseil de la Jeunesse et les antennes jeunes (en particulier la nouvelle antenne jeune Curial qui ouvrira en 2008)
  - Développer les projets autour de la médiation (à l'image du projet de PROMES sur la médiation de voisinage)
  - Favoriser une meilleure connaissance du Point d'Accès aux Droits du 19<sup>e</sup>
  - Favoriser l'implication des personnes âgées dans les initiatives locales et leur investissement dans les activités proposées
  - Impulser des actions de type intergénérationnel afin d'éviter les conflits
  
- Culture
  - Améliorer l'accès aux équipements culturels parisiens des publics des quartiers politique de la ville en favorisant les projets de médiation culturelle de type « Africa Remix »
  - Travailler à l'appropriation de l'équipement culturel « 104 rue d'Aubervilliers » par les habitants du quartier
  - Favoriser les sites Politique de la ville comme lieu d'accueil de manifestations culturelles parisiennes comme « Paris Quartier d'été », « Nuit blanche »...